



LES ENJEUX ET PASSAGE D'EXAMEN

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent incontournable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

On compte malheureusement un nombre trop important de conducteurs novices tués et blessés sur la route.

Aussi, l'éducation et de la formation sont des axes qui se placent au cœur des priorités afin d'améliorer la sécurité routière et minimiser par conséquent les risques de perdre la vie.

Ainsi, afin d'aider les conducteurs en herbe à se déplacer en toute sécurité, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

PERMIS B

Indispensable au quotidien, la conduite automobile est une tâche importante qui nécessite une sécurité optimale.

Votre école de conduite souhaite apporter les compétences essentielles pour une conduite sûre.

Vos formateurs, enseignants de la conduite et de la sécurité routière expérimentés et professionnels seront présents tout au long de votre parcours grâce au R.E.M.C. (Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne).

PERMIS A.A.C.

La formation au permis B via la **Conduite Accompagnée** est un compromis entre l'apprentissage d'une part et l'acquisition d'une expérience de la

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010 – N° SIRET 879 963 445000 17**

conduite d'autre part.

La phase d'apprentissage est composée d'une formation initiale développée en école de conduite.

La période d'accompagnement se déroule sur la route en présence d'un accompagnateur (conditions à voir plus bas). Elle permet à l'apprenant d'avoir une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'examen pratique du permis.

Cette formation réduit ainsi l'accidentalité chez les conducteurs novices de manière considérable.

De plus, elle enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen, à savoir 75% de réussite contre 52 % pour les candidats ayant suivi la formation (dite traditionnelle).

Elle nécessite par cela l'implication de tous les partis : l'apprenant, l'école de conduite et l'accompagnateur.

Les avantages

La Conduite Accompagnée présente de nombreux avantages telles que

- débuter la formation dès ses 15 ans en école de conduite
- d'acquérir une expérience de conduite
- de passer l'épreuve pratique du permis à partir de 17 ans et demi
- réduire la période probatoire de 2 ans au lieu de 3 ans en formule traditionnelle, et atteindre ainsi son capital de 12 points plus rapidement
- obtenir un tarif préférentiel auprès de son assurance

FORMATION CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée permet de compléter sa formation initiale effectuée en école de conduite par une phase de conduite dite «supervisée» grâce à un accompagnateur.

Ainsi, fort d'une expérience de la route, le candidat aborde de manière plus sereine l'épreuve pratique du permis de conduire.

Cet apprentissage peut être choisie dès l'inscription en école de conduite ou plus tard, en cas d'échec(s) à l'examen.

Le Vrai du Faux

- Pas de réduction de la période probatoire

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

- Pas de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »

Suite à une réponse favorable à l'épreuve du permis de conduire, le conducteur est soumis aux mêmes tarifs que celui ayant suivi une formation traditionnelle B.

LES EPREUVES B

- Examen Théorique Général

Il est géré par un opérateur privé.

L'école de conduite se charge éventuellement de la prise de rendez-vous. Cette démarche est accessible également à l'élève par le biais du site de l'organisateur.

L'épreuve se fait par le biais d'une tablette, de manière individuelle. Elle se présente sous forme de questions de type Q.C.M.

L'admission à l'examen se fait grâce à l'obtention de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

- Examen pratique

Réalisée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, l'épreuve dure 32 minutes. Elle se déroule sur le véhicule de l'école de conduite.

Les thématiques évaluées sont les suivantes

- connaître et maîtriser son véhicule
- appréhender la route
- partager la route avec les autres usagers
- autonomie et conscience du risque

Il est ainsi question de valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- analyse des situations
- adaptation aux situations
- conduite autonome

A l'issue de l'examen, un certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C.)

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

est établi où retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.

LES EPREUVES A2

L'épreuve pratique comporte 2 phases :

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité,
- une épreuve en circulation (CIR).

– Équipements obligatoires

Les équipements suivants sont obligatoires pour passer l'épreuve pratique :

- Casque homologué
- Gants homologués
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

– Accompagnateur

La présence d'un accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

– Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve HC dure 10 minutes.

Elle permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

Cette épreuve est composée d'un enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée

Il faut avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

– Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR dure 40 minutes.

Elle permet de vérifier que les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris sont acquis.